

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERIGUEUX - 2402 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 16/12/2025 - 5671 - 2009 B 00272 - 513 842 419 - A.F. MESSAGERIE

2024

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A SD 2024

cerfa

N° 15948 - 06

Formulaire obligatoire cerfa n° 15948

08/09/2024 - 4 de Code de commerce

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		AF MESSAGERIE		Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		LA COMBE		24330 BASSILAC ET AUBEROCHE		
SIRET		5 1 3 8 4 2 4 1 9 0 0 0 1 4				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le 30 09 2024		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	9 382	012	9 382
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	16 575	030	4 464
	Immobilisations financières * (1)		040		042	
	Total I (5)		044	25 957	048	12 111
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	28 302	070	28 302
		Autres * (3)	072	922	074	922
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	25 305	086	25 305
	Charges constatées d'avance *		092		094	
	Total II		096	54 528	098	54 528
	Total général (I + II)		110	80 485	112	12 111
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		5 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		500	
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves () dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)		132		25 090	
	Report à nouveau		134		2 196	
	Résultat de l'exercice		136		1 680	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142		34 466	
Provisions pour risques et charges				Total II 154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		602	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indique dans la case 169)	169	3 427	172	11 092	
	Comptes courants d'associés		173		22 064	
	Autres dettes		175		151	
	Produits constatés d'avance		174			
	Total III		176		33 908	
Total général (I + II + III)			180		68 374	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30/09/2025**

L'an deux mille vingt CINQ

Le 30/09

A 10 heures

Les associés de la société AF MESSAGERIE société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur FERREIRA ARMANDO

Seul associé de la Société et représentant en tant que tel la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par MR FERREIRA ARMANDO gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30/09/2024 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

AF.



bénéfice de l'exercice

1 680 euros

Le solde

1 680 euros

Le solde 1 680 euros en autres réserves

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale entérine le que le gérant au titre de l'exercice clos au 30-09-2024 a pris une rémunération de 7200 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

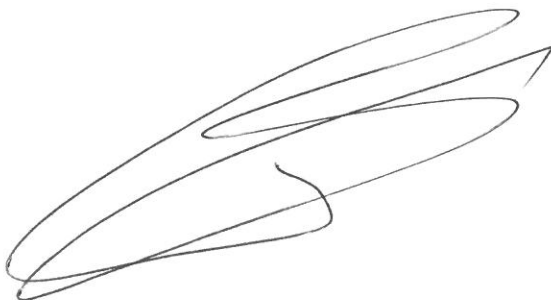
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée par l'autre associé.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.